

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné le **règlement RCA19-08-4-1** modifiant le règlement numéro RCA19-8-4 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement, a été adopté le 3 décembre 2024.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 6 décembre 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement